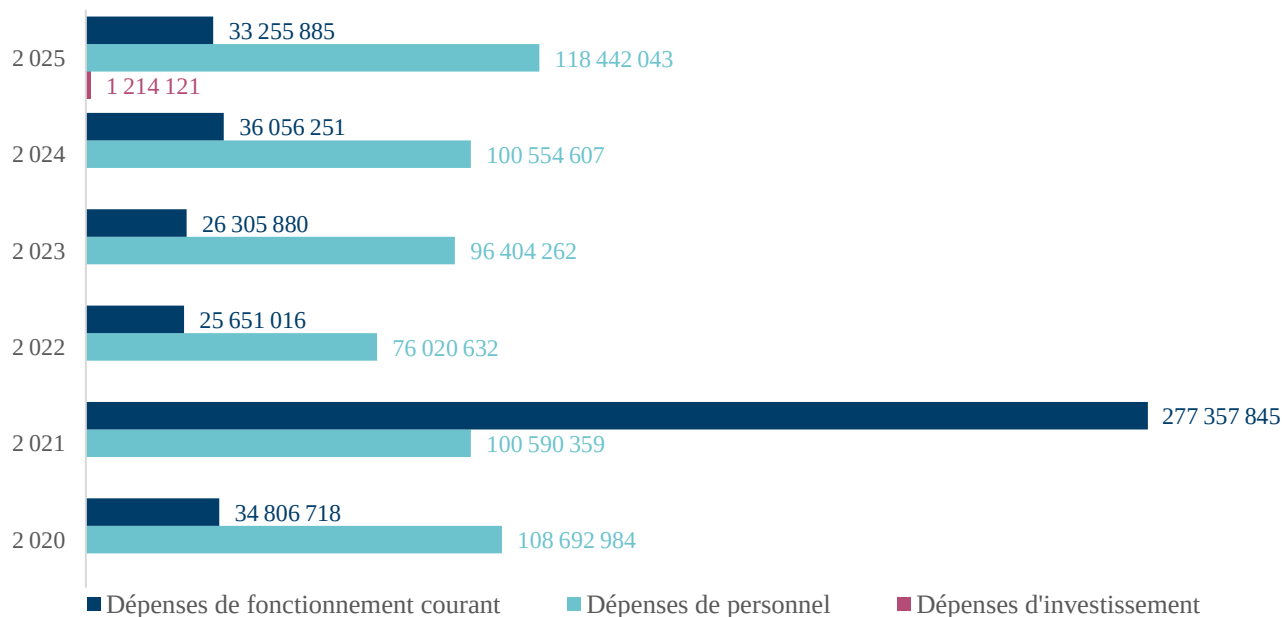


2 022	25 651 016	76 020 632	0
2 021	277 357 845	100 590 359	0
2 020	34 806 718	108 692 984	0



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	4	1		3	8	67%
STA	Stagiaire FPT					0	0%
ANT	Agent non titulaire	2	1	1		4	33%
	Total effectif	6	2	1	3	12	100%
	Part en %	50%	17%	8%	25%	100%	

3.4.32 Direction des ressources marines (DRM)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Immeuble LeCaill, 2 ^{ème} étage, Fare Ute, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 20 – 98713 Papeete
Téléphone	40 50 25 50
Courriel	secretariat.drm@administration.gov.pf
Site internet	www.ressources-marines.gov.pf
Page Facebook	https://www.facebook.com/ressourcesmarines
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30
Directeur	Monsieur Moana MAAMAATUAIAHUTAPU

Adresse géographique des annexes - antennes	Cellule Contrôle qualité de la perle Immeuble Manatea Nui - Papeete
Téléphone	40 54 00 35
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 08h00 à 16h00 ; Vendredi : 08h00 à 15h00

Adresse géographique des annexes - antennes	Centre technique aquacole de Vairao Pk 10,5 -Vairao (Siège de l'IFREMER)
Téléphone	40 57 76 11
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 07h30-11h30 / 12h30-16h30 ; Vendredi : 07h30-14h30 non ouvert au public sauf sur RDV

Adresse géographique des annexes - antennes	Antenne DRM des Iles Sous le Vent (ISLV) Centre administratif de Uturoa, Raiatea
Téléphone	40 66 33 99
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 07h30-15h30 ; Vendredi : 07h30-14h30

Adresse géographique des annexes - antennes	Antenne DRM TAKAPOTO Fakatopatere
Téléphone	40 98 65 30
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 07h30 à 15h30 ; Vendredi : 07h30 à 14h30

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 1914 CM du 25 novembre 2011 modifié portant création et organisation de la direction des ressources marines et précisant ses missions
- Arrêté n° 533 CM du 30 avril 2026 portant création, organisation et fonctionnement de la direction des ressources marines et précisant ses missions

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 900 CM du 26 juin 2025 portant nomination de M. Moana MAAMAATUAIAHUTAPU en qualité de directeur des ressources marines

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale (MPR).

Présentation générale et attributions

La Direction des ressources marines (DRM) est compétente en matière de gestion, de développement et de valorisation des ressources marines de la Polynésie française.

Ces ressources se définissent comme l'ensemble des espèces biologiques présentes dans les milieux aquatiques du territoire, exploitables ou valorisables de manière durable.

L'exploitation de ces ressources est structurée en trois filières économiques :

- La pêche, regroupant les activités de capture des ressources halieutiques marines dans les eaux territoriales, lagons et zone économique exclusive, selon des pratiques durables et encadrées ;
- L'aquaculture, incluant l'élevage ou la culture d'organismes aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, algues), à l'exception des huîtres perlières ;
- La perliculture, qui concerne les activités liées à la production d'huîtres perlières et à la valorisation des produits nacrés et coquilles de nacre.

La compétence du service s'étend à l'exploration, à l'exploitation et à la préservation des ressources biologiques issues des eaux intérieures (cours d'eau, lacs, sources, eaux souterraines), des lagons, de la mer territoriale et de la zone économique exclusive de la Polynésie française, incluant les sols, sous-sols et eaux surjacentes.

À ce titre, la DRM est notamment chargée :

- De proposer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques publiques et la réglementation relatives aux filières précitées, dans le cadre des orientations stratégiques du pays ;
- D'assurer la gestion durable et la préservation des ressources aquatiques ;

- D'aménager et de gérer les infrastructures et équipements relevant de son champ de compétence ;
- D'assurer l'encadrement administratif, l'accompagnement des usagers et des professionnels, ainsi que la diffusion de l'information réglementaire et technique relative à chaque filière.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

• La réorganisation de la DRM :

Le service est engagé depuis plusieurs années sur un projet de réorganisation. Depuis novembre 2023 une chargée de projet a initié le projet en axant son action sur :

- La culture du management par la qualité auprès des encadrants, de l'amélioration continue à l'ensemble du service ;
- L'accompagnement au changement ;
- Améliorer le service rendu à l'utilisateur.

Actions réalisées 2025 :

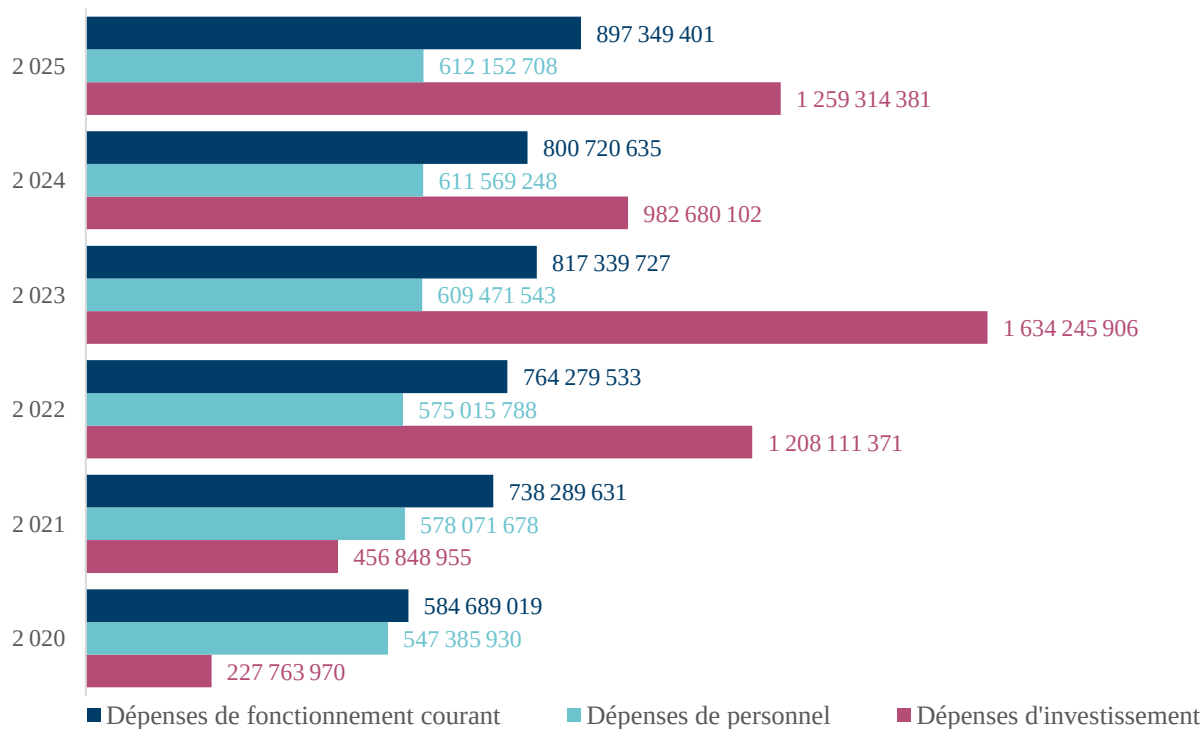
- Ateliers de co-construction en intelligence collective ;
- Ateliers Managériaux : manager par la qualité ;
- 11 ateliers réorganisation phase 2 : Analyse RACI des activités ;
- Ateliers amélioration des conditions de vie au travail : santé et environnement ;
- Initiation d'un projet d'archivage dans le cadre d'un encadrement SITH ;
- 1 Séminaire d'information et 6 réunions de concertation interne autour de la proposition d'arrêté et du projet de service ;
- Conception d'un outil de suivi des indicateurs filière et activités ;
- Projet accueil Fare Ute : accompagnement de la constitution d'une équipe dédiée.

Résultats obtenus 2025 :

- Mise en place d'un tableau de bord de pilotage MPR-DRM ;
- Validation interne du projet d'arrêté d'organisation ;
- Validation en CTP du projet d'arrêté d'organisation ;
- 100% des agents de l'équipe accueil ont réalisé l'intégralité du parcours de formation accueil de la DTI ;
- 100% des agents informés et consultés sur le projet de réorganisation ;
- Des espaces repas réaménagés pour les agents du service.

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	897 349 401	612 152 708	1 259 314 381
2 024	800 720 635	611 569 248	982 680 102
2 023	817 339 727	609 471 543	1 634 245 906
2 022	764 279 533	575 015 788	1 208 111 371
2 021	738 289 631	578 071 678	456 848 955
2 020	584 689 019	547 385 930	227 763 970



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	25	16	18	5	64	72%
STA	Stagiaire FPT	1	2		1	4	4%
ANT	Agent non titulaire	5	4	9		18	20%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration	1	1		1	3	3%
Total effectif		32	23	27	7	89	100%
Part en %		36%	26%	30%	8%	100%	

3.4.33 Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Immeuble Lejeune, rez-de-chaussée, 82 avenue du Général-de-Gaulle, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 2551 - 98713 Papeete
Téléphone	40 50 00 25
Courriel	secretariat.dscen@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dscen/
Page Facebook	https://www.facebook.com/dscenpf
Horaires d'ouverture	-
Chef de service - Déléguee	Madame Titaua PEU

polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires et relatif à cette délégation

Organisation – nomination chef de service

- L'arrêté n° 2113 CM du 29 octobre 2025 portant nomination de Mme Titaua PEU en qualité de déléguée au suivi des conséquences aux essais nucléaires par intérim
- Arrêté n° 580 CM du 6 mai 2026 portant nomination de Mme Titaua PEU en qualité de déléguée au suivi des conséquences des essais nucléaires

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

La Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN) est chargée d'une compétence générale d'observation, de planification, de coordination, d'évaluation, de programmation et de proposition réglementaire en matière de suivi des conséquences des essais nucléaires en Polynésie française. Cette compétence s'exerce dans la limite des champs de compétences réservés à l'Etat.

La délégation prépare et anime la politique de la Polynésie française dans le domaine technique, scientifique, médical,

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 1819 CM du 26 décembre 2007 portant création des missions et de l'organisation de la délégation